

MES ENGAGEMENTS SECURITE et QUALITE D ENSEIGNEMENT

SURF ATTITUDE est enregistrée auprès de la direction départementale de la jeunesse et des sports de quimper sous le n°02910ET0007

Le moniteur expérimenté brevet d'état d'éducateur sportif spécialité « surf » session 2003 est titulaire du BNSSA (brevet national de sécurité sauvetage aquatique).

Par ailleurs, le moniteur, qui a suivi une formation sur l'organisation des secours est équipé à chaque séance : - d'un moyen d'intervention (planche de surf ou paire de palme)

- d'un moyen d'alerte (téléphone portable étanche)

- d'une trousse de premier secours

Si depuis 8 années que j'enseigne le surf je n'ai encore jamais déploré le moindre incident c'est grâce à l'application scrupuleuse des règles énoncées ci-dessous ainsi qu'à une grande vigilance durant toute la durée des cours de surf.

Dans un souci du maintient de la qualité de l'enseignement et de la sécurité, SURF ATTITUDE s'engage à ne pas donner plus de 3 cours de surf par jour.

L'enseignement du surf ne peut se faire que dans le respect de certaines règles de sécurité.

- Comme tous les sports de plein air, le surf est tributaire des conditions météorologiques et lorsque celles-ci sont défavorables : avis de grand frais (50 à 61 km/h de vent) ou orage ; le cours de surf doit être reporté.
- Le matériel doit être en parfait état : planches neuves et combinaisons adaptées à la température de l'eau (4/3 cousue/collée).
- La zone de surf est balisée par des drapeaux entre lesquels évoluent les élèves.
- Les élèves sont les seuls à porter des lycras verts, ce qui permet de les distinguer dans l'eau.
- A chaque séance, le moniteur fait un rappel des consignes de sécurité adaptées aux conditions météorologiques du moment (vent, courant, type de vague...).